

## Procès verbal

Le lundi 08 juillet 2024 à 18h30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 04 juillet 2024, s'est réunie sous la présidence de Madame Thérèse LAFFARGUE.

Secrétaire de la séance : Madame Sophie VERGÈS

**Présents** : Madame Thérèse LAFFARGUE, Madame Sophie VERGÈS, Monsieur Didier VIALADE, Monsieur Christophe PELLEFIGUE, Monsieur Yves DOUTRES, Madame NATHALIE FAURE

**Représentés** :

**Absents et excusés** : Monsieur Patrice CANO

### Ordre du jour :

- **APPROBATION PV DU 21/05/2024 ET DU 24/06/2024**
- **ECHANGES PROJET FUSION SUITE A LA REUNION DU 1<sup>er</sup>/07/2024**
- **DEVIS ACOUSTIQUE SALLE CONSEIL MUNICIPAL**
- **DELIBERATION : PANNEAUX ACOUSTIQUE**
- **DELIBERATION : PRESENTATION DEVIS CONSEIL DEPARTEMENTAL AU TITRE DU FAR 2023 (CHANGEMENT DE PROGRAMME ET DE DESTINATION)**
- **QUESTIONS DIVERSES**

Le quorum est atteint, Mme le Maire démarre la séance par le point 1 de l'ODJ.

- **APPROBATION PV DU 21/05/2024 ET DU 24/06/2024**

Pas de remarques

Les PVs sont validés à l'unanimité

- **ECHANGES PROJET FUSION SUITE A LA REUNION DU 01/07/2024**

En annexe, le CR rédigé à l'issue des échanges élus/convoqués.

Tour de table pour ressenti des élus

Mme le Maire:

Toujours le même constat, pas de construction sur le projet. Pas de respect. On ne s'entendait pas.

Les participants ont été entendus et écoutés.

NF:

Ces discussions ne servent à rien. On n'est pas là pour se faire insulter ni menacer.

Faut-il refaire une réunion publique comme ils le demandent ? non. les avis ne changeront pas.

CP:

Sinon, il faut un porte-parole du groupe. On nous reproche d'avoir trop avancé le projet. Si on avait rien fait, on nous le reprocherait aussi. Effet de groupe, tout le monde s'énerve et pas de dialogue. Devraient se réunir entre eux et un porte-parole vient discuter avec le élus, avec des arguments. Que les récalcitrants amènent la liste des 11 et gèrent la mairie. Il faut les trouver et surtout qu'ils soient présents. Ça sert à rien d'avoir des noms et ne rien faire.

NF:

Notre responsabilité sur la mauvaise communication, on l'assume. On a fait notre job. Ça passe pas, ça passe pas.

PC: Qu'il y ait des pour et des contre, c'est normal. On est des adultes et on peut discuter. Mais à priori c'est compliqué.

YD:

la balle est dans leur camp. Ils feront comme ils veulent. Que les volontaires se déclarent pour 2026. Le projet a été ficelé et présenté.

Si la situation évolue positivement, on verra comment on fait.

SV:

Tout est dit. Ne rajoute rien.

On n'abandonne pas pour autant le projet de fusion, on se laisse le temps de la réflexion.

- **DEVIS ACOUSTIQUE SALLE CONSEIL MUNICIPAL**

Comparaison des 2 devis reçus pour l'insonorisation de la salle du Conseil.

SFIC : chiffrage de 6 îlots suspendus câble 1.5ml + 4 panneaux mobiles avec variante de panneau en bois

=> 4 148 € HT hors pose

TEXAA : chiffrage de 6 îlots suspendus câble 1 ml+ 4 panneaux mobiles + 1 variante avec la pose

=> 6762.20 € HT avec pose

SFIC: demander chiffrage de la pose.

Demande du Conseil : comparer les 2 produits-essayer d'avoir un rendu photos + croquis d'implantation des îlots suspendus.

Si roulette pour les panneaux, rajouter 66€ ht par panneau. Voir si on ne pourrait pas acheter des roulettes et les poser nous-mêmes.

Choix non déterminé. A revoir au prochain conseil.

**Délibérations du conseil :**

- Acoustique : reporté

**CHANGEMENT AFFECTATION FAR 2023 (N° DE\_2024\_017)**

Mme le Maire indique au Conseil Municipal que le dossier transmis au Conseil Départemental en 2023 pour demande de subvention au titre du FAR (Fonds d'Action Rurale) doit faire l'objet d'un changement d'affectation partiel.

En effet, depuis la loi APER de 2023, les travaux concernant l'extension des réseaux (électricité et mise en place de candélabre) ne sont plus à effectuer par les communes. Ces travaux représentaient la somme de 19 750 €.

Il y a lieu de modifier le changement d'affectation des travaux 2023 par les devis suivants :

<b>ENTREPRISES</b>	<b>MONTANT HT EN €</b>
ENTREPRISE PG MENUISERIES Changement Porte d'entrée logement communal	2 253,00
ENTREPRISE PG MENUISERIES Changement Porte d'entrée local associatif	1 437,00
ENTREPRISE Acoustique Salle du Conseil	6 762,00
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>10 452,00</b>

Total HT de l'ensemble des travaux : 10 452,00 €

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Décide de présenter ces projets sur le dossier du FAR 2023 et approuve les montants prévisionnels présentés

\* pour un montant de 10 452,00 €

2 - Décide de solliciter, pour la réalisation de ces travaux, un complément d'aide financière au titre du Conseil Départemental,

3 - Décide enfin que la part restant à la charge de la commune, déduction faite des subventions, sera prise sur les fonds libres de la commune de Villenave-près-Marsac.

**Résultat du vote : Adoptée**

**Votants : 6 Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 0 Refus : 0**

• **QUESTIONS DIVERSES**

Extension des jeux en cours. Plots coulés. Jeux seront installés à l'automne.

Porte de l'Eglise en très mauvais état surtout sur le bas. Réparation à prévoir.

Séance levée à 19h30.

Mme le Maire  
Thérèse LAFFARGUE



Secrétaire de Séance  
Sophie VERGÈS



*République Française*  
Département : HAUTES-PYRENEES  
Arrondissement : Tarbes  
VILLENAVE PRES MARSAC - Commune

**Séance du 1<sup>er</sup> juillet 2024**

**Sont présents:** Thérèse LAFFARGUE, Sophie VERGÈS, Patrice CANO, Yves DOUTRE,

**Convoqués :**

A 18h30 : Mr et Mme Lapeyre Jacques- Mr et Mme Boirie Daniel – Mr Andiné Alain – Mr Andiné Mathieu

A 19h00 : Mr et Mme Bordenave Didier – Mr Pagès René – Mme Elodie Pagès

A 19h30 : Mr et Mme Lapeyre Francis – Mr et Mme Menant Sony

**Contexte :**

Lors du conseil municipal en date du 24/06, il a été convenu de convoquer par petits groupes les personnes réfractaires au projet de fusion des communes de Villenave Près Marsac et Marsac.

Convocation adressée par courrier à chacun le 28/06.

**Les faits :**

Les élus constatent une arrivée massive de toutes les personnes convoquées à 18h30 et 19h30. Sauf Mr et Mme Bordenave, Elodie Pagès, arrivés à l'heure prévue.

D'un commun accord (ou pas ?), ils ont décidé d'être tous ensemble à la même heure.

Les élus ne contestent pas.

Les échanges débutent dans un brouhaha. Mme le Maire parvient à prendre la parole en rappelant le but du projet de la fusion. Elle laisse ensuite la parole aux intervenants.

A nouveau le débat dérive :

- Que du négatif
- Injures
- Colère sur la manière dont la communication a été faite
- Méchanceté et menaces
- Aucun argument n'a été avancé sur le contre du projet
- Se satisfont de ce qui a été fait jusqu'à maintenant. Il n'y a plus que de l'entretien à faire !
- Pourquoi faire des projets ? Crèche : pourquoi faire ? Pour combien d'enfant ? 1 ? et dans 3 ans y a plus d'enfant..
- Pourquoi faire un city park ? pour qui ? On en a assez avec les jeux actuels
- Crainte d'être absorbé par Marsac
- Crainte que tous les projets soient pour Marsac
- Un marché de producteurs locaux ? pourquoi faire ? ils vont venir 3 fois et puis...
- Demande d'une nouvelle réunion publique qu'avec les habitants de Villenave
- Fusion initiée par qui ?
- Demande de la poursuite des élus : si fusion, poursuite du mandat ; sinon, fin du mandat en 2026. Ne se représenteront pas
- On nous demande de lire les définitions de Démocratie/Démagogie/Dictature

Arrivée à 19h comme prévu de Mr et Mme Bordenave et Mme Elodie Pagès.

- Pourquoi faire une fusion ? il y a eu 11 dans toute la France dernièrement
- Ne croient pas les élus
- Nos arguments ne convainquent toujours pas : ou on ne veut pas entendre
- Echanges dans une cacophonie pas possible. Impossible de s'entendre. Irrespect des élus et des participants eux-mêmes
- Dictature : qui manipule qui dans cette histoire ? N'est-ce pas ces quelques individus qui divisent la population en maintenant ce climat délétère ?

Fin des échanges à 20h, insupportable